

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise  
Séance du 27 mars 2025

**Date de la convocation**  
19/3/2025

**Date d'affichage**  
19/3/2025

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 22

Réf : CM 2025 – 19

Pour : 16  
Contre :  
Abstentions :

Publication électronique ou notification

du : 01 AVR. 2025



Le vingt-huit mars de l'an deux mille vingt-cinq à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents : 15** – Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHILIL, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Anne-Marie GALLIMARD, Marilyne GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothee OULIE, Nicolas TAGUAY,

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents : 6** – Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Carine FRAISSE, Ronald GEORGES, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

**Absents donnant pouvoir : 1** – Céline FOURQUAUX à Michel MALINGRE,

**Secrétaire de séance :** Olivier FOUR

\*\*\*\*\*

**OBJET: Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise**

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le déploiement par la Caisse d'Allocations Familiales d'une convention visant à définir, en fonction des spécificités locales, un projet stratégique prenant appui sur un diagnostic partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG),

Considérant les enjeux prioritaires déterminés en fonction des orientations de la CAF et des besoins non satisfaits sur les territoires dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, de l'insertion accès aux droits et au logement,

Considérant l'engagement contractuel de la ville qu'implique la signature de la CTG pour les prochaines années, à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour réaliser ou maintenir les actions identifiées comme prioritaires au regard des objectifs partagés :

- Développer un réseau petite enfance
- Mettre en valeur le métier d'assistante maternelle
- Accompagner les jeunes dans les différentes étapes de leur vie
- Développer l'accompagnement à la fonction parentale en lien avec le LAEP (lieu d'accueil enfants parents) et le RPE (relais petite enfance)

- Création d'un guide de bien parents/nouveaux arrivants
- Maintien des ateliers intergénérationnels
- Maintien des actions de Solidarité-Prévention-Lutte contre l'isolement
- Partenariat avec Bruyères sur Oise pour France Services
- Pérenniser et renforcer les missions des chargés de coopération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Val d'Oise et toutes les pièces s'y rapportant,
- DIT que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Fait et délibéré à Bernes sur Oise, le 27/3/2025

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

Olivier ANTY

Le Secrétaire de séance

Olivier FOUR

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) et ce en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative.*

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 095-219500584-20250327-2025\_19\_01-DE



# Convention territoriale globale 2025 – 2029



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des allocations familiales du Val d'Oise représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Jean-Yves Delannoy et par sa directrice, Madame Christelle Kissane, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La commune de Bernes Sur Oise représentée par son maire Monsieur ANTY Olivier, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune de Bernes Sur Oise »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :



## Sommaire

PREAMBULE .....	4
ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE .....	6
ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF .....	6
ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE DE BERNES SUR OISE .....	7
ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS .....	8
ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES .....	9
ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION .....	9
ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES .....	10
ARTICLE 8 - COMMUNICATION .....	10
ARTICLE 9 - EVALUATION .....	10
ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION .....	10
ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION .....	11
ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION .....	11
ARTICLE 13 - LES RECOURS .....	12
ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE .....	12
ANNEXE 1 – Diagnostic partagé .....	13
ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale	
ANNEXE 3 – Plan d'actions .....	
ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg .....	
ANNEXE 5 – Evaluation .....	
ANNEXE 6 – Décision du conseil municipal de la commune de Bernes Sur Oise	

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Val d'Oise en date du 27 février 2024 concernant la stratégie de déploiement des Conventions Territoriales Globales (Ctg) ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Bernes Sur Oise en date du 27 mars 2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et

la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur enseignement partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes :

En matière de démographie, la commune compte

- o 2 733 d'habitants (données INSEE 2020)
- o Le taux de couverture allocataires est de 52.7% soit 5 points de moins que pour le département
- o 49.7% des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans ont les deux parents qui travaillent contre 46% du département
- o Le taux d'activité féminine parmi les couples allocataires représentent 83% contre 69% pour le département
- o 8,3% des familles bénéficient du RSA (Revenu Solidarité Active) contre 14.2% sur l'ensemble du département
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles est détaillée dans le diagnostic (annexe1)
- Les champs d'intervention prioritaires suivants :
  - o La petite enfance,
  - o L'enfance et la jeunesse,
  - o La parentalité,
  - o L'animation de la vie sociale,
  - o L'insertion - l'accès aux droits,
  - o Le logement
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions ainsi que les degrés d'intervention de chaque partenaire sont développés dans chaque fiche action en annexe 3 de la présente convention.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Val d'Oise et la commune de Bernes sur Oise souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLO

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le



ID : 095-219500584-20250327-2025\_19\_01-DE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune de Bernes Sur Oise (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

## ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles concernent :

- L'aide aux familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale :
  - o Versement de la prestation d'accueil du jeune enfant pour les familles ayant recours à une assistant(e)s maternel(le) ou choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leur enfant
  - o Financement en investissement et en fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais petite enfance, aide au démarrage des maisons d'assistant(e)s maternel(le)s
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfants :
  - o Versement de prestations d'entretien aux familles (allocations familiales, allocation de rentrée scolaire)
  - o Financement de structures et de services dédiés à la jeunesse et au soutien à la fonction parentale : lieux d'accueil enfants parents, centres de loisirs, aides aux départs en vacances, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, réseaux d'écoute et d'accompagnement des parents, accès aux structures de médiation familiale, espace rencontres ...
  - o Accompagnement social proposé aux familles confrontées à un événement de vie fragilisant (séparation, décès d'un enfant, décès d'un conjoint)
- L'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - o Versement de prestations pour soutenir les ménages à faire face aux charges de logement
  - o Financement de foyers de jeunes travailleurs
  - o Versement d'aides extralégales aux familles pour améliorer leur cadre de vie (équipement) ou leur habitat
  - o Accompagnement social proposé en cas d'impayés de loyer pour les bénéficiaires d'une aide au logement familial

- La création des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion personnes et des familles
  - o Versement des prestations liées à la précarité, au handicap et à l'aide aux ayants droit monoparentaux
  - o Soutien à l'investissement et au fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale (centre social, espace de vie sociale)
  - o L'accompagnement social des familles monoparentales bénéficiaires de RSA âgées de moins de 26 ans avec un seul enfant de moins de 3 ans à charge ou en situation de première grossesse quel que soit leur âge.

Du point de vue qualitatif, en fonction des différents profils de publics, les travailleurs sociaux proposent des rendez-vous personnalisés et des informations collectives dans le cadre de parcours attentionnés. En fonction des besoins repérés, des actions en faveur de l'inclusion numérique peuvent être développées pour faciliter l'accessibilité aux services en ligne.

Toutes les interventions de la Caf sont orientées vers l'accès aux droits et le développement des services aux familles.

En matière de petite enfance, de jeunesse, de parentalité et d'animation de la vie sociale, les actions conduites s'effectuent en lien avec le schéma départemental des services aux familles.

### ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La commune de Bernes Sur Oise met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- **La petite enfance**
  - Relais Petite Enfance à 20% d'ETP pour l'animatrice
    - LAEP communal
- **L'enfance et la jeunesse**
  - Développement d'actions éducatives, culturelles et de loisirs en direction des enfants et des jeunes
- **Animation de la vie sociale**
  - Développement des actions en direction des familles
  - Politique culturelle et intergénérationnelle
  - Lien social pour rompre l'isolement
- **Accès aux droits**
  - Partenariat avec France Services sur Bruyères sur Oise

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- L'adéquation entre l'offre et les besoins sur le territoire en matière de petite enfance
- La coordination des acteurs locaux
- La promotion du vivre ensemble et l'amélioration du cadre de vie
- L'accompagnement aux démarches administratives
- Une offre de services aux familles adaptée et de qualité
- Le soutien de la jeunesse du territoire

Les champs d'intervention conjoints sont déclinés en objectifs thématiques :

### Petite enfance :

- Développer un réseau Petite Enfance : LAEP + RPE et avec la future micro-crèche
- Mettre en valeur le métier d'assistantes maternelles

### Enfance-jeunesse :

- Accompagner les jeunes dans les différentes étapes de leur vie

### Parentalité :

- Développer l'accompagnement à la fonction parentale en lien avec le LAEP, RPE
- Créer un guide de bienvenue pour les nouveaux parents/nouveaux arrivants

### Animation de la vie sociale :

- Maintenir les ateliers intergénérationnels
- Maintenir les actions solidarité – prévention – lutte contre l'isolement

### Insertion et accès aux droits :

- Développer le partenariat avec Bruyères Sur Oise

### Pilotage :

- Pérenniser et renforcer les missions de chargé de coopération

L'annexe 3 de la présente convention, précise le plan d'actions pluri-annuel de la Ctg. Il est constitué des fiches actions programmées sur les 5 années à venir ainsi que les critères d'évaluation retenus. Les actions choisies sont en lien avec les enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic partagé.

## ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf du Val d'Oise et la commune de Bernes Sur Oise s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services des familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la collectivité signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune de Bernes Sur Oise.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune de Bernes Sur Oise ;

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf et la commune de Bernes Sur Oise.

---

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

## **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'ils doivent tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

## **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## **ARTICLE 9 - EVALUATION**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 3 pour chaque action et de l'annexe 5 pour les effets de la démarche Ctg sur le territoire.

## **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029  
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

### - Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### - Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### - Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### - Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## ARTICLE 13 - LES RECOURS

### - Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

## ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Bernes s/Oise .....Le.....27/03/.....2025

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

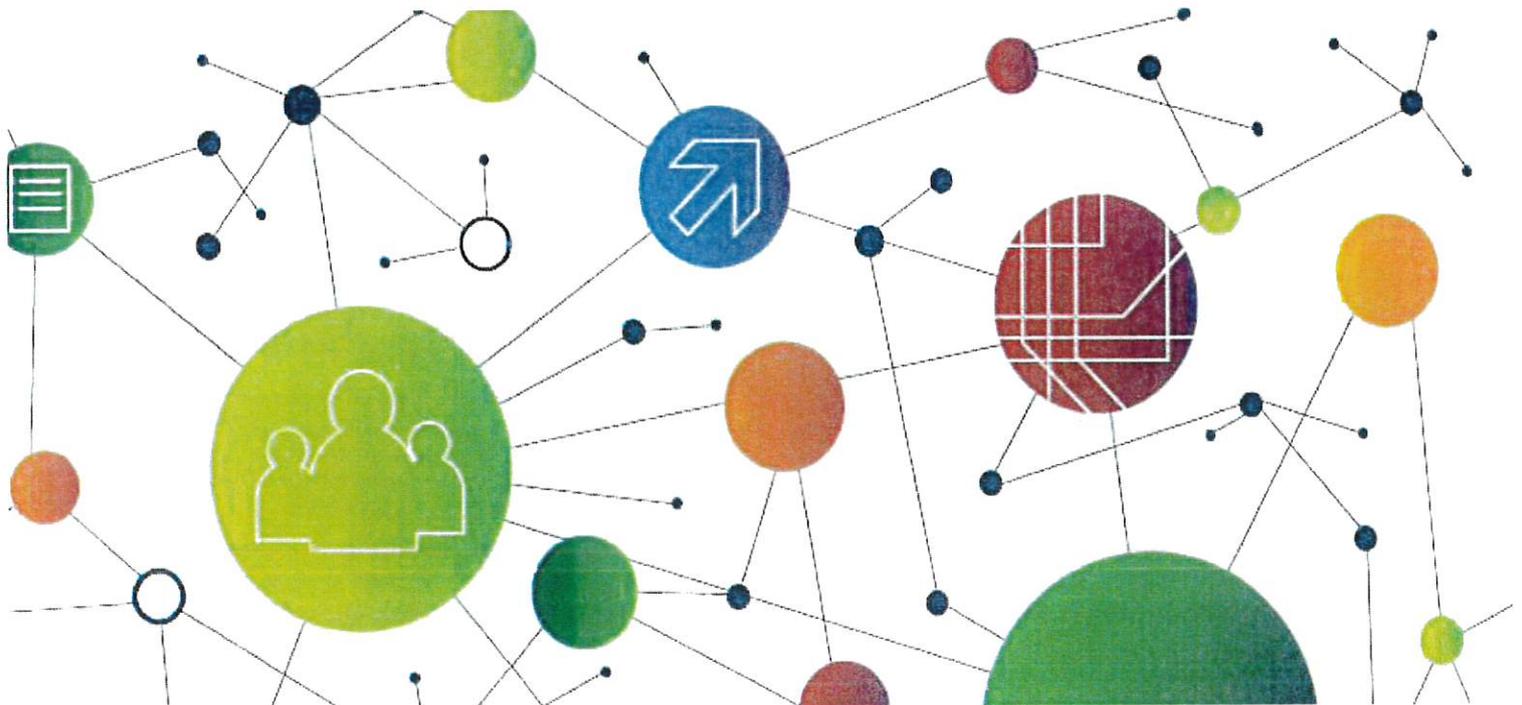
La Caf		La commune de Bernes Sur Oise
La Directrice Mme KISSANE	Le Président M.DELANNOY	Le Maire M. ANTY Olivier 

# Ville de Bernes Sur Oise

**DIAGNOSTIC** Convention

**PARTAGÉ** Territoriale

Globale



## LES CHIFFRES CLÉS DONNÉES DE CADRAGE

① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/2022)	BERNES SUR	CC DU HAUT	VAL
	OISE	VAL D'OISE	D'OISE
<b>Population en 2020</b>	<b>2 733</b>	<b>39 347</b>	<b>11249674</b>
Evolution de la population entre 2017 et 2020	1,6%	3,1%	2,3%
<b>Structure d'âge</b>			
Moins de 18 ans	28,5%	27,2%	26,0%
De 18 à 24 ans	8,1%	8,1%	8,7%
De 25 à 39 ans	20,2%	21,2%	20,4%
De 40 à 64 ans	31,1%	31,1%	31,4%
65 ans et plus	12,0%	12,3%	13,5%
<b>Structure familiale (en %)</b>			
Part de familles monoparentales	14,9%	15,3%	15,2%
Part de couples avec enfant(s) à charge	49,7%	46,0%	46,1%
Part de couples sans enfant	34,7%	35,9%	35,0%
Part de personnes seules	0,7%	2,9%	3,7%

② Socio-économique	BERNES SUR OISE	CC DU HAUT VAL	VAL
		D'OISE	D'OISE
<b>Données Insee 2019 (géographie au 01/01/2021)</b>			
Revenu fiscal de référence moyen par foyer	<b>27 362 €</b>	<b>25 149 €</b>	<b>28 238 €</b>
Potentiel financier de la commune	902 €	- €	
<b>Données Caf - 2022</b>			
Revenu moyen des allocataires	<b>2 463 €</b>	<b>2 013 €</b>	<b>2137 €</b>
Revenu médian des allocataires	2 206 €	1 539 €	1 435 €
Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen	-10,4%	-23,5%	-32,8%
Part d'allocataires à bas revenus	25,2%	29,5%	33,2%
Part d'allocataires au Rsa	8,3%	11,7%	14,2%
Part d'allocataire bénéficiaire de la prime d'activité	23,6%	31,3%	29,6%
Taux d'activité féminine parmi les couples allocataires avec ou sans enfants	83,1%	75,4%	69,3%
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	83,8%	82,5%	80,6%

③ Public allocataire de la Caf- 2022	BERNES SUR OISE	CC DU HAUT VAL	VAL
		D'OISE	D'OISE
<b>Nombre d'allocataires en 2022</b>	<b>457</b>	<b>8 162</b>	<b>256 671</b>
Evolution du nombre d'allocataires entre 2018 et 2022	0,0%	11,7%	10,3%
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation de la Caf	1 440	23 243	716 559
<b>Taux de couverture Caf</b>	<b>52,7%</b>	<b>59,1%</b>	<b>57,3%</b>
Part des allocataires avec enfant à charge	70,9%	63,6%	61,0%
<b>Nombre de Quartier Politique de la Ville</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>48</b>

**Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.**

### Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Située dans une intercommunalité, Bernes-sur-Oise se développe légèrement par rapport à 2017 : évolution de +1,6 % de sa population. La population allocataire bernoise se stabilise (457 allocataires en 2022) alors que pour le département hausse de 10 % et 11,7 % pour le CC HVO. La population couverte par au moins une prestation (1 440 personnes) représente plus de la moitié de la population bernoise (52,7 %). 70,9 % des allocataires élèvent des enfants.

La répartition par structure d'âge de la population bernoise est assez similaire à celles du Haut Val-d'Oise et du Val-d'Oise avec plus d'enfants et de jeunes de moins de 18 ans et un taux légèrement plus faible concernant les jeunes de 18 à 24 ans, par rapport au département.

**PETITE ENFANCE**

① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/2022)	BERNES SUR OISE	CC HAUT DU VAL D'OISE	VAL D'OISE
Nombre de naissances domiciliées en 2020	34	657	19 272
Evolution du nombre de naissances domiciliées entre 2017 et 2020	21,4%	19,5%	-1,2%
Nombre de 0-2 ans révolus en 2020	104	1 697	54 217
Evolution du nombre de 0-2 ans révolus entre 2017 et 2020	3,0%	6,0%	1,0%
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus par place en équipement d'accueil collectif			

② Socio-économique - Caf - 2022	BERNES SUR OISE	CC HAUT DU VAL D'OISE	VAL D'OISE
Part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	78,9%	70,2%	65,7%
Part des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus dont les deux parents travaillent	50,0%	43,9%	41,3%

③ Public allocataire de la Caf - 2022	BERNES SUR OISE	CC HAUT DU VAL D'OISE	VAL D'OISE
Part des familles allocataires ayant au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus	22,8%	31,1%	29,4%
Part des familles monoparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	20,3%	19,6%	18,4%
Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	31,1%	30,2%	31,0%
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus en 2022	84	1 799	51 150
Evolution du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus entre 2018 et 2022	-2,3%	12,4%	-4,0%
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au moins un mois dans l'année (Pajemploi 2022)	15	201	4 367
Evolution du nombre d'assistantes maternelles entre 2018 et 2022	-28,6%	-3,8%	-16,4%
Bénéficiaires de la PREPARE	10	166	9 188
Part des bénéficiaires à taux plein	40%	68%	67%
Part des bénéficiaires à taux réduit	60%	32%	33%
<b>Bénéficiaires du Complément Mode de Garde</b>			
CMG assistante maternelle	27	507	10 290
CMG garde à domicile	0	22	880
CMG structure		56	1 569
Taux de couverture petite enfance	39%	43%	41%

**Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.**

**Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :**

Avec seulement 34 naissances domiciliées, Bernes sur Oise gagne légèrement son dynamisme démographique soit 21,4 % depuis 2017, de même pour la CC du Haut Val d'Oise 19,5%. On observe une légère évolution de 3% des enfants âgés de 0 à 2 ans révolus soit 104 enfants de cet âge en 2020. Le nombre d'enfants bernois de moins de 3 ans couverts par la CAF reste stable par rapport à 2017 : 84 enfants en 2022 contre 86 en 2017.

On compte 15 assistantes maternelles contre 21 en 2017, une régression de 28,6 %, on observe le même constat sur le département. Le taux d'activité féminine parmi la population allocataire bernoise a nettement augmenté passant de 68,8% en 2017 à 78,9%. De plus, les deux parents travaillent dans une famille sur 2 contre 41% sur le département et 43 % sur la CC. Près d'une famille sur 4 élève des enfant(s) âgés de 0 à 2ans révolus à Bernes sur Oise contre un tiers à plus grande échelle. 20,3 % des familles allocataires bernoises sont monoparentales contre 12,5 % en 2017. 31,1% des familles allocataires sont des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus.

**Structures existantes :**

RPE

**Activités proposées :**

Maintenir les services et structures de la petite enfance

## ENFANCE JEUNESSE

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 095-219500584-20250327-2025\_19\_01-DE



① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/2022)	BERNES SUR OISE	VAL D'OISE	
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans révolus	130	10 123	55 755
Evolution des 3-5 ans sur 2017-2020	3,2%	-2,6%	0,8%
Nombre d'enfants de 6 à 10 ans révolus	180	2 431	75 327
Evolution des 6-10 ans sur 2017-2020	3,0%	0,0%	3,0%
Nombre d'enfants de 11 à 17 ans révolus	308	4 156	121 515
Evolution des 11-17 ans sur 2017-2020	3,0%	7,0%	4,0%
Nombre d'enfants de 6 à 17 ans révolus	221	3 182	109 215
Evolution des 6-17 ans sur 2017-2020	0,5%	2,7%	0,5%
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans révolus			
Evolution des 18-24 ans sur 2017-2020			

② Scolarisation des enfants	BERNES SUR OISE	CC HAUT DU VAL d'OISE	VAL D'OISE
Nombre d'enfants inscrits au Primaire	206	16 312	96 697
Nombre d'enfants inscrits au Collège	185	12 512	75 519
Nombre d'enfants inscrits au Lycee	118	8 553	52 209

③ Public allocataire de la Caf - 2022	BERNES SUR OISE	CC DU HAUT DU VAL D'OISE	VAL D'OISE
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	566	8 400	258 568
<b>Nombre des 3-5 ans révolus</b>	<b>93</b>	<b>1 680</b>	<b>51 614</b>
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	22,6%	24,8%	20,4%
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	23,7%	29,4%	32,7%
<b>Nombre des 6-11 ans révolus</b>	<b>233</b>	<b>3 574</b>	<b>109 872</b>
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	18,0%	23,9%	23,6%
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	15,5%	24,4%	29,1%
<b>Nombre des 12-15 ans révolus</b>	<b>164</b>	<b>2 195</b>	<b>67 818</b>
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	19,5%	26,9%	27,5%
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	19,5%	24,2%	30,5%
<b>Nombre des 16-17 ans révolus</b>	<b>76</b>	<b>951</b>	<b>29 264</b>
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	17,1%	30,0%	32,3%
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	18,4%	28,3%	34,4%
<b>Nombre d'enfants de 3 à 17 ans bénéficiaires d'Aeeh</b>	<b>18</b>	<b>249</b>	<b>7 769</b>

*Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.*

### Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Augmentation modérée des jeunes enfants :

La tranche des 3-5 ans montre une légère augmentation (évolution de 3,17%), ils représentent 130 enfants.

Stabilité pour les 6-10 ans :

La population des enfants âgés de 6 à 10 ans est de 180 enfants à Bernes-sur-Oise, avec une stabilité observée entre 2017 et 2020.

Population significative des 11-17 ans :

Avec 308 adolescents, cette tranche d'âge est la plus importante parmi les jeunes à Bernes-sur-Oise.

### Structures existantes :

ALSH périscolaire et extrascolaire

### Enjeu :

Le maintien d'une offre adaptée à l'enfance et à la jeunesse du territoire

Répondre aux besoins spécifiques des adolescents

## PARENTALITE

	BERNES SUR OISE	CC DU HAUT VAL D'OISE	VAL D'OISE
<b>① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/2022)</b>			
Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans	441	5 751	176636
Evolution du nombre de familles avec un enfant mineur entre 2018 et 2022	2,6%	3,6%	2,2%
<b>② Public allocataire de la Caf - 2022</b>			
Nombre de familles allocataires en 2022	324	5 192	156672
Evolution du nombre de familles allocataires entre 2018 et 2022	-1,5%	6,2%	2,0%
Part des familles allocataires à bas revenus	22,2%	31,2%	36,4%
Nombre de familles allocataires monoparentales	77	1 549	46 634
Part des familles allocataires monoparentales	23,8%	29,8%	29,8%
Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus	39,0%	45,4%	47,6%
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 1 enfant	26	716	21 131
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 2 enfants	36	529	16 399
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 3 enfants	12	206	6 421
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 4 enfants et plus		98	2 683
Nombre de familles nombreuses allocataires	92	1 542	47 206
Part des familles nombreuses	28,4%	29,7%	30,1%
Part des familles nombreuses à bas revenus	25,0%	30,2%	36,7%
Nombre de séparations avec enfants à charge parmi les familles allocataires	9	89	2 731
Taux de séparation parmi les familles allocataires	3,0%	1,9%	1,9%
Nombre de bénéficiaires de l'Asfr	2	58	1 682
Part des familles monoparentales bénéficiant de l'Asfr	2,6%	3,7%	3,6%
Nombre de familles en garde alternée	7	960	2328
Nombre de décès en 2022	-	7	332
Enfants	-	5	96
Parents	-	2	236
Ratio de décès parmi les familles allocataires	0,0%	0,2%	0,2%
<b>Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 ; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.</b>			
<b>Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :</b>			
Bernes-sur-Oise compte 441 familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans. Évolution entre 2017 et 2020 : +2,56 %, ce qui montre une légère augmentation du nombre de famille. En 2022, il y avait 324 familles allocataires à Bernes-sur-Oise. Évolution : Une légère baisse de -1,52 % par rapport aux années précédentes. En 2022, la part de séparation constatée au sein des familles allocataires bernoises (3%) est supérieure à celle du département (1,9%). Environ un quart des familles allocataires est considéré à bas revenus contre un tiers au niveau départemental. La part des familles monoparentales représente aussi près d'un quart des familles allocataires bernoises. Les familles nombreuses sont légèrement surreprésentées, représentant près de 3 allocataires sur 10. Parmi elles, une part de 25 % a de faibles revenus, contre 36 % pour l'ensemble des familles du département.			
<b>Structures existantes :</b>			
LAEP associatif			
<b>Enjeu :</b>			
Adapter les infrastructures et services aux besoins des familles (crèches, écoles, centres de loisirs, structures de santé, logement)			

① Socio-économique - Insee - Population active 15 - 64 ans 2020 (géographie au 01/01/2022)	BERNES SUR OISE	CCHVO	VAL D'OISE
Taux d'activité des 15-24 ans	37,7%	42,7%	38,6%
Dont actifs ayant un emploi	68,2%	67,4%	74,0%
Taux de chômage des 15-24 ans	31,8%	32,6%	26,0%
Taux d'activité des 25-64 ans	82,9%	84,2%	83,9%
Dont actifs ayant un emploi	91,9%	89,3%	88,6%
Taux de chômage des 25-64 ans	8,1%	10,7%	11,4%
Part des cadres parmi la population active	7,8%	8,4%	13,8%
Part des professions intermédiaires parmi la population active	24,4%	21,9%	20,6%
Part des employés parmi la population active	29,1%	24,8%	22,5%
Part des ouvriers parmi la population active	11,5%	16,4%	13,0%
Part des artisans et commerçants parmi la population active	2,3%	3,2%	3,6%
Part des retraités parmi la population active	4,8%	4,8%	4,6%
Autres personnes sans activité professionnelle parmi la population active	26,2%	23,8%	25,1%

② Public allocataire de la Caf - 2022	BERNES SUR OISE	CCHVO	VAL D'OISE
Bénéficiaires du Rsa	38	959	36 485
Nombre de personnes couvertes par le Rsa	78	1 954	75 976
Bénéficiaires du Rsa majoré	4	141	4 082
Part des familles bénéficiaires du Rsa	6,8%	11,2%	13,1%
Bénéficiaires de la prime d'activité	108	2 558	76 075
Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité	242	5 610	169 875
Bénéficiaires de la prime d'activité majorée	8	180	4 435
Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité	16,7%	23,4%	22,9%
Part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus	14,9%	20,1%	22,1%
Part des allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus	46,3%	55,3%	53,8%
Jeunes de 16-17 ans révolus sans activité	3	35	1 539
Part d'inactifs chez les jeunes de 16-17 ans révolus	3,9%	3,7%	5,3%
Bénéficiaires de l'AAH	31	639	16 601

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

#### Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Le taux d'activité des 25-64 ans est quasi identique à ceux de la communauté du Haut Val d'Oise et du Val d'Oise (82,9%), inférieur d'un peu plus d'un point.

A contrario, ce constat s'avère inversé concernant le taux d'activité des 15-24 ans (37,71 %), que ce soit le taux d'activité global de cette tranche d'âge ou plus précisément les actifs ayant un emploi, leurs parts restent inférieures à celles du niveau départemental.

En revanche, les taux de chômage des 25-64 ans ou des 15-24 ans restent inférieurs de près de 4 points comparativement à l'échelle territoriale départementale.

Si la structure socioprofessionnelle de Bernes-sur-Oise reste comparable à celle de la communauté d'agglomération, avec toutefois une sous-représentation des ouvriers, et artisans et commerçants, les différences sont plus significatives avec la structure départementale. En effet, les cadres, ouvriers, artisans et commerçants, et retraités sont tous sous-représentés par rapport à l'échelon départemental, et a contrario, les professions intermédiaires, les employés et les inactifs (hors-retraités) sont surreprésentés.

Les bénéficiaires du RSA représentent 6,8% des allocataires et les bénéficiaires de la prime d'activité 16,7% soit des parts inférieures aux niveaux intercommunal et départemental.

#### Enjeux :

Accompagnement à l'emploi pour les jeunes  
Renforcement de la formation professionnelle

## LOGEMENT

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

SLOW

ID : 095-219500584-20250327-2025\_19\_01-DE

① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/2022)	BERNES SUR OISE	VAL D'OISE	D'OISE
Nombre total de logements	924	15 961	517063
Part de logements vacants	3,7%	6,0%	6,0%
Nombre de résidences principales	88	14 889	478 885
Nombre de propriétaires	633	8 621	267 473
Nombre de locataires	254	6 267	211 410
Part des résidences principales avec un statut propriétaire	71,3%	57,9%	55,9%
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc privé	3,5%	16,7%	16,8%
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc social	22,3%	22,4%	22,8%
Nombre de résidence principales locataire HLM	198	3 340	109 126
Nombre de résidence principales locataire non HLM	31	2 484	80 258
Nombre de résidence principale 1 pièce	13	642	30 471
Nombre de résidence principale 2 pièces	25	2 189	65 140
Nombre de résidence principale 3 pièces	118	3 016	119 754
Nombre de résidence principale 4 pièces	324	3 965	121 540
Nombre de résidence principale 5 pièces et plus	408	5 075	141 977
② Socio-économique - Caf - 2022	BERNES SUR OISE	CC DU HAUT VAL D'OISE	VAL D'OISE
Part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30 %	15,0%	22,8%	22,4%
Nombre d'impayés de loyers parmi les bénéficiaires d'aides au logement	2	186	5 970
Part d'impayés parmi les bénéficiaires d'une aide au logement	1,7%	6,7%	6,3%
③ Public allocataire de la Caf - 2022	BERNES SUR OISE	CC DU HAUT VAL D'OISE	VAL D'OISE
Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	120	2 785	94 490
Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	26,3%	34,1%	36,8%
dont bénéficiant d'Apl	85,7%	65,7%	61,9%
dont bénéficiant d'Alf	5,8%	17,3%	18,5%
dont bénéficiant d'Als	8,3%	17,0%	19,6%
<b>Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017et 01/01/2020.</b>			
<b>Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :</b>			
<p>La commune de Bernes-sur-Oise compte 924 logements, dont 633 sont occupés par des propriétaires, soit environ 71,3 %, et 254 par des locataires, représentant environ 25,8 %.</p> <p>Parmi les allocataires, 15% d'entre eux ont un taux d'effort supérieur à 30% contre 22% pour le département.</p> <p>Les 120 allocataires bernois bénéficiant d'une aide au logement représentent environ un tiers des allocataires de la commune, une proportion similaire à celle observée dans l'ensemble du département.</p>			
<b>Enjeux :</b>			
Encourager l'accès à la propriété pour répondre aux besoins des jeunes familles.			

## LE SOUTIEN FINANCIER DE LA CAF VILLE DE BERNES SUR OISE

Prestations légales versées par la CAF au titre de l'année 2023

Nombre d'allocataires différents : 556

Montants des prestations Petite Enfance (PAJE et PREPARE)	465 469 €
Montants des prestations familiales d'entretien (AF, CF, AJPP, ASF, ARS, AEEH)	1 540 674 €
Montant des prestations logement (APL, ALF, ALS)	302 697 €
Montant des prestations RSA + PPA	510 575 €
Montants des prestations handicap (AAH)	316 570 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 135 985 €</b>

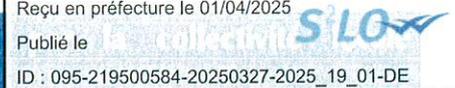
Financements d'action sociale au titre de l'année 2023

Prestations de Service (PS)	
Accueil Loisirs Sans Hébergement	76 463 €
Etablissement Accueil Jeune Enfant	
Contrat Local Accompagnement Scolaire	
Centre social	
avec animation collective famille	
Animation locale (EVS - ludothèque)	24 655 €
Foyer Jeunes Travailleurs	
Lieu d'Accueil Enfants Parents	3 487 €
Médiation Familiale	
Relais Assistants Maternels	3 617 €
<b>TOTAL</b>	<b>108 223 €</b>

Autres financements	Fonctionnement	Investissement
Petite enfance	969 €	0€
Jeunesse	976 €	0€
Animation de la vie sociale	0 €	0€
Fonds locaux hors PCPE	0€	0€
Fonds Publics et Territoires Enfance	3 500 €	0€
Fonds Publics et Territoires Jeunesse	5 757 €	0€
Fonds Publics et Territoires Logement	0€	0€
Fonds rééquilibrage Enfance	0€	0€
Divers	0€	0€
Espace Rencontre	0€	0€
Maison d'Assistants Maternels	0€	0€
REAAP	5 700 €	0€
Prévention de la radicalisation	0€	0€
Aide au projet (ADS-ADAQ-APFco)	6 274 €	0€
<b>TOTAL</b>	<b>23 176 €</b>	<b>0 €</b>

Contrat Enfance Jeunesse	
Volet Enfance	0€
Volet Jeunesse	0€
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

**TOTAL ACTION SOCIALE****127 782 €**

**ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus**  
**Équipements éligibles aux bonus territoire**

Situation au 31/12/2022

<b>BERNES SUR OISE</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>LAEP communal</b>	Rue Verte 95340 BERNES SUR OISE
<b>RPE municipal</b>	Rue Verte 95340 BERNES SUR OISE
<b>ALSH périscolaire municipal</b>	Les Petits Princes – rue Verte 95340 BERNES SUR OISE
<b>ALSH extrascolaire municipal</b>	Les Petits Princes – rue Verte 95340 BERNES SUR OISE
<b>ALSH adolescents municipal</b>	Local jeunes – rue Verte 95340 BERNES SUR OISE

### 1. Annexe 3 – commune de Bernes sur Oise - Plan d'actions 2025-2029

<i>ACTIONS IDENTIFIÉES</i>	<i>ANNEE DE DEMARAGE</i>	<i>RÉFÉRENTS DES ACTIONS</i>
<b>PETITE ENFANCE</b>		
DEVELOPPER UN RESEAU PETITE ENFANCE	2025	Olivia MYSTILLE Animatrice RPE
METTRE EN VALEUR LE METIER D'ASSISTANTE MATERNELLE	2025	
<b>ENFANCE-JEUNESSE</b>		
ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LES DIFFERENTES ETAPES DE LEUR VIE	2025	Olivia MYSTILLE Animatrice RPE /HALAT Jonathan Responsable local Jeunes
<b>PARENTALITE</b>		
DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT A LA FONCTION PARENTALE EN LIEN AVEC LAEP, RPE	2025	Mystille Olivia, animatrice RPE et directrice du pole éducation
CREATION D'UN GUIDE DE BIENVENUE POUR LES NOUVEAUX PARENTS/NOUVEAUX ARRIVANTS	2025	Lefranc Marie, chargée de communication
<b>ANIMATION DE LA VIE SOCIALE</b>		
MAINTIEN DES ATELIERS INTERGENERATIONNELS	2025	Elodie ALBENDIN – Elue à l'action sociale
MAINTIEN DES ACTIONS SOLIDARITE – PREVENTION – LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT	2025	Elodie ALBENDIN – Elue à l'action sociale
<b>INSERTION-ACCES AUX DROITS</b>		
DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC BRUYERES SUR OISE (FRANCE SERVICES)	2025	Patricia RAMBOUR – Responsable du pôle administratif et financier
<b>PILOTAGE</b>		
PERENNISER ET RENFORCER LES MISSIONS DES CHARGES DE COOPERATION	2025	Chargés de coopération

## PETITE ENFANCE

Action n°1	DEVELOPPER UN RESEAU PETITE ENFANCE
<p><b>Diagnostic initial</b></p> <p>La commune dispose d'un service d'accueil limité, reposant essentiellement sur les assistantes maternelles agréées et un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents).</p> <p>Actuellement, il n'existe pas de réseau structuré facilitant la coordination entre les différents acteurs de la petite enfance. Ce manque de coordination rend plus difficile pour les familles l'accès à des informations claires et centralisées sur les solutions de garde, ainsi que l'accès à des services de soutien parental. L'ouverture d'une micro-crèche en 2025 offre une opportunité pour renforcer et structurer un réseau d'accueil et d'accompagnement pour la petite enfance</p>	<p><b>Public cible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les assistantes maternelles de la commune souhaitant intégrer un réseau de coordination.</li> <li>Les familles ayant des enfants de 0 à 3 ans, ainsi que les futurs parents.</li> <li>Les acteurs du territoire (comme le LAEP et la micro-crèche, la PMI, les associations), susceptibles de contribuer au réseau.</li> </ul>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un réseau structuré de services petite enfance afin de faciliter l'accès à l'information et l'accompagnement des familles.</li> <li>Favoriser les échanges entre les différents acteurs de la petite enfance pour harmoniser l'offre et améliorer la qualité des services.</li> <li>Mettre en place un dispositif de soutien et de formation pour les professionnels de la petite enfance.</li> </ul>	<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des temps de rencontre pour coordonner les acteurs de la petite enfance.</li> <li>Proposer des formations / événements pour les assistantes maternelles et les autres acteurs du réseau.</li> </ul>
<p><b>Références de l'action</b></p> <p>Mystille Olivia, animatrice RPE et directrice du pôle éducation</p>	<p><b>Echéances de réalisation</b></p> <p>2025</p>
<p><b>Services mobilisés et partenaires sollicités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Services mobilisés : Service éducation de la mairie, équipe de la micro-crèche, LAEP, réseau des assistantes maternelles, école maternelle.</li> <li>Partenaires sollicités : CAF, associations locales (familles et petite enfance), professionnels de santé (pédiatres, PMI), centre de formation pour les assistantes maternelles.</li> </ul>	<p><b>Résultats attendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un réseau petite enfance structuré regroupant au moins 80% des assistantes maternelles, la micro-crèche, le LAEP et d'autres partenaires locaux.</li> <li>Amélioration de la satisfaction des familles en matière d'information et d'accès aux services petite enfance.</li> <li>Nombre de rencontres et d'ateliers d'échanges pour les professionnels du secteur.</li> <li>Mise en place d'un canal d'information unique pour les familles de la commune (site web, application, ou autre).</li> </ul>
<p><b>Financements mobilisables</b></p> <p>Budget communal des services (RPE/LAEP)</p>	<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de professionnels intégrés dans le réseau petite enfance.</li> <li>Taux de satisfaction des familles par rapport aux services de garde et de soutien.</li> <li>Fréquence et participation aux ateliers de formation et de sensibilisation.</li> <li>Nombre de nouveaux services créés ou coordonnés au sein du réseau (exemple : groupes de parole, formations, etc.).</li> </ul>

**PETITE ENFANCE**  
**Action n° 2 METTRE EN VALEUR LE METIER D'ASSISTANTE MATERNELLE**

<p><b>Diagnostic initial</b></p> <p>Actuellement, il y a 17 assistantes maternelles sur la commune. Chiffre stable depuis 3 ans. Les familles et les candidates potentielles connaissent mal les spécificités, les avantages de ce métier. Cela contribue à un manque de reconnaissance du rôle des assistantes maternelles et entraîne une faible attractivité de la profession pour les nouvelles recrues. Une valorisation accrue pourrait non seulement renforcer l'attractivité de la profession, mais aussi améliorer l'engagement des familles et l'image de ce mode de garde.</p>	<p><b>Public cible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assistantes maternelles agréées de la commune : pour renforcer la reconnaissance de leur métier et leur engagement.</li> <li>Futurs candidats au métier : pour encourager de nouvelles vocations et répondre à la demande de garde sur la commune.</li> <li>Familles : pour leur offrir une meilleure compréhension et confiance dans le métier d'assistante maternelle.</li> </ul>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître la reconnaissance et l'attractivité du métier d'assistante maternelle sur la commune.</li> <li>Sensibiliser les familles aux compétences et aux valeurs de la profession.</li> <li>Encourager les nouvelles candidatures pour répondre aux besoins de garde croissants.</li> <li>Créer un sentiment de communauté et de professionnalisation renforcée parmi les assistantes maternelles actuelles.</li> </ul>	<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des journées portes ouvertes et/ou ateliers découverte pour les familles et les futurs candidats au métier.</li> <li>Lancer une campagne de témoignages avec des récits d'assistantes maternelles et de familles sur les bienfaits de ce mode de garde.</li> <li>Développer une formation continue pour les assistantes maternelles afin d'acquérir de nouvelles compétences et certifications.</li> <li>Créer des supports de valorisation (site internet, affiches, brochures) pour améliorer la visibilité de la profession.</li> </ul>
<p><b>Référents de l'action</b></p> <p>Mystille Olivia, animatrice RPE et directrice du pôle éducation</p>	<p><b>Echéances de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la satisfaction et de la reconnaissance des assistantes maternelles actuelles, mesurée par des enquêtes de satisfaction.</li> <li>Création de supports visuels et de communication valorisant les assistantes maternelles et leurs compétences.</li> <li>Activité des assistantes maternelles de la commune attractive</li> </ul>
<p><b>Services mobilisés et partenaires sollicités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Services mobilisés : Les assistantes maternelles, relais petite enfance (RPE), écoles</li> <li>Partenaires sollicités : CAF, organismes de formation petite enfance.</li> </ul>	<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes ayant démontré un intérêt pour le métier d'assistante maternelle.</li> <li>Taux de satisfaction des familles concernant la qualité des services fournis par les assistantes maternelles.</li> <li>Nombre d'événements organisés pour valoriser le métier, ainsi que leur fréquentation.</li> <li>Nombre d'assistantes maternelles ayant suivi des formations de perfectionnement.</li> <li>Nombre de stagiaire accueillis</li> </ul>

**ENFANCE-JEUNESSE**  
**Action n° 3 ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LEUR VIE**

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
À Bernes-sur-Oise, les jeunes (< 25ans) représentent environ 36% de la population totale. La commune ne dispose pas de service accompagnant la jeunesse sur leur parcours citoyen. Les jeunes sont dans l'obligation de se déplacer hors de la ville voire hors de la communauté de commune pour être accompagnés dans certaines étapes de leur vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes de 12 à 25 ans résidant à Bernes-sur-Oise, qu'ils soient encore scolarisés, en formation professionnelle.</li> <li>Partenaires sociaux et professionnels : pour coordonner les actions et l'accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité.</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des actions de prévention en lien avec les comportements à risque (santé, drogue, violences).</li> <li>Favoriser l'intégration professionnelle des jeunes par le biais de stages, de mentorat et d'ateliers pratiques.</li> <li>Mettre en place des dispositifs pour renforcer l'estime de soi des jeunes et leur projet de vie.</li> <li>Créer un événement permettant la rencontre, l'échange entre professionnels et jeunes</li> <li>Soutenir et encourager les initiatives des jeunes sur la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation des besoins : Réaliser une enquête ou organiser des entretiens avec les jeunes pour mieux comprendre leurs attentes et leurs difficultés (en termes d'orientation scolaire, de recherche d'emploi, etc.).</li> <li>Mise en place d'accompagnement : Organiser au moins une rencontre avec des professionnels et/ou des sessions de développement personnel (gestion de la confiance en soi, préparation aux entretiens, etc.)</li> <li>Prévention et sensibilisation : Créer des actions de prévention et des espaces d'information pour les jeunes.</li> <li>Accueil de stagiaires sur les structures enfance-jeunesse</li> <li>Continuer à développer les passerelles (ASLH/Local Jeunes) et les séjours</li> </ul>
<b>Référents de l'action</b>	<b>Echéances de réalisation</b>
Mystille Olivia, animatrice RPE et directrice du pôle éducation Halat Jonathan, responsable du local jeunes	2026
<b>Services mobilisés et partenaires sollicités</b>	<b>Résultats attendus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Services mobilisés : Service jeunesse de la commune, établissements scolaires</li> <li>Partenaires sollicités : France travail, mission locale, associations locales (d'insertion professionnelle, de prévention), entreprises partenaires pour les stages et l'emploi, CCHVO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la confiance en soi et du bien-être des jeunes mesurée par des enquêtes de satisfaction.</li> <li>Participation et implication des jeunes dans les actions mise en place</li> </ul>
<b>Financements mobilisables</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Budget municipal du service enfance jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de participation des jeunes aux différentes actions mise en place</li> <li>Nombre de jeunes accompagnés dans le cadre de stages</li> <li>Taux de satisfaction des jeunes et des familles concernant l'accompagnement.</li> </ul>

PARENTALITE

Action n° 4 DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT A LA FONCTION PARENTALE EN LIEN AVEC LAEP, RPE

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
L'un des objectifs du projet éducatif local est d'accompagner les familles dans leur fonction parentale. Cet objectif est décliné sur les différentes structures de la commune. Il permet de créer un lien et une cohérence éducative entre les professionnels et les parents au sens large.	Les parents dont les enfants fréquentent les structures bernoises
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des actions à destination des parents pour favoriser le lien parent-enfants</li> <li>Développer un réseau co-éducatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des besoins des familles sur les thématiques liées à la parentalité (questionnaires, entretien...)</li> <li>Création de temps d'échanges, d'écoutes, d'informations sur la parentalité (café des parents, conférences, évènements festifs)</li> <li>Communication autour des actions menées sur le territoire sur la parentalité</li> <li>Permettre aux familles de s'impliquer dans les projets des structures</li> </ul>
<b>Référents de l'action</b>	<b>Echéances de réalisation</b>
Mystille Olivia, animatrice RPE et directrice du pôle éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation des services sur la thématique</li> <li>Participation des familles aux différents temps organisés</li> <li>Création de lien et d'entraide entre les familles et les professionnels</li> </ul>
<b>Services mobilisés et partenaires sollicités</b>	<b>Résultats attendus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Services municipaux : RPE, LAEP, ALSH</li> <li>Les assistantes maternelles</li> <li>Les écoles</li> <li>Les associations locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation des services sur la thématique</li> <li>Participation des familles aux différents temps organisés</li> <li>Création de lien et d'entraide entre les familles et les professionnels</li> </ul>
<b>Financements mobilisables</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Budget municipal des services enfance jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de participation des familles</li> <li>Nombre de temps organisés</li> </ul>

PARENTALITE

Action n°5 CREATION D'UN GUIDE DE BIENVENUE POUR LES NOUVEAUX PARENTS/NOUVEAUX ARRIVANTS

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
<p>La population bernoise augmente de façon continue. Les nouveaux habitants de la commune sont principalement des familles avec des enfants. Ils sont en demande de renseignements concernant les modes de gardes sur le territoire, n'ont pas forcément connaissance des aides et accompagnements disponibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les nouveaux parents ou futurs parents</li> <li>Les nouveaux habitants de la commune</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer sur les offres d'accueil existant sur le territoire</li> <li>Créer un outil « ressources » pour les familles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un livret d'accueil à destination des nouveaux arrivants (papier et/ou informatique)</li> <li>Recensement des offres sur le territoire (CCHVO), des aides (CAF par exemple), des partenaires</li> <li>Organisation d'événements (« bienvenue les nouveaux », « bienvenue les bébés/arbre des 3 ans »)</li> </ul>
<b>Référents de l'action</b>	<b>Echéances de réalisation</b>
Lefranc Marie, chargée de communication	2025
<b>Services mobilisés et partenaires sollicités</b>	<b>Résultats attendus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Services municipaux : RPE, LAEP, ALSH</li> <li>Les écoles</li> <li>CCHVO</li> <li>Partenaires sociaux : PMI, CAF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autonomie des familles dans leur démarche</li> <li>Meilleure orientation des familles</li> </ul>
<b>Financements mobilisables</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Budget municipal	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de livrets distribués / téléchargés</li> <li>Satisfaction des familles (entretien individuel, sondages...)</li> </ul> <p>Nombre de familles touchées aux événements communaux</p>

## ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Action n° 6	MAINTIEN DES ATELIERS INTERGENERATIONNELS
<b>Diagnostic initial</b> Le constat du vieillissement de la population implique un devoir intergénérationnel et une nécessaire activation des formes de solidarité entre les générations. Ce devoir doit s'accompagner d'un travail sur les regards de chacun notamment dans une société où le fait juvénile est souvent marqué négativement.	<b>Public cible</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Public adulte</li> <li>- Public familial</li> <li>- Public jeune</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la solidarité entre les générations et le sentiment de défendre des valeurs humanistes communes.</li> <li>- Favoriser l'éducation à la citoyenneté.</li> <li>- Développer la bienveillance et le vivre ensemble.</li> </ul>	<b>Modalités de mise en œuvre</b> La commune et le CCAS mettent en place des activités ou des événements tout au long de l'année permettant des rencontres intergénérationnelles tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Des aînés au déjeuner » qui s'inscrit dans une volonté forte d'associer les aînés isolés ou non à la vie quotidienne de la collectivité, le repas étant un moment de pause, de partage et très ancré dans la culture française, l'association des aînés à ce temps répond totalement à nos objectifs.</li> <li>- « 8 mai et 11 novembre » cérémonies auxquelles sont invités les scolaires et les collégiens avec lecture de textes, de lettres etc...</li> <li>- « Concours des citrouilles en famille » à l'occasion de la manifestation d'halloween, les familles participent aux concours avec parfois les grands-parents.</li> <li>- « Le secrétariat du Père Noël » en décembre, la commune met en place une boîte aux lettres à l'entrée de la mairie à destination des enfants qui reçoivent tous une réponse du Père Noël (écrite par nos aînés mais chut !)</li> </ul>
<b>Référents de l'action</b> Elodie ALBENDIN – Elue à l'action sociale	<b>Echéances de réalisation</b> 2025
<b>Services mobilisés et partenaires sollicités</b> Les agents des services enfance-jeunesse et administratifs, le comité Fêtes et cérémonies, le CCAS et les aînés	<b>Résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Confronter des expériences présentes ou passées.</li> <li>- Transmettre des savoirs.</li> <li>- Prendre conscience des différences.</li> <li>- Rompre l'isolement</li> </ul>
<b>Financements mobilisables</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de repas à la cantine par an</li> <li>- Nombre de participants aux manifestations</li> <li>Satisfaction des participants et analyse des encadrants</li> </ul>

**ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**

**Action n°7 MAINTIEN DES ACTIONS SOLIDARITE – PREVENTION – LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT**

Diagnostic initial	Public cible
<p>La population de Bernes-sur-Oise est constituée de plusieurs strates d'âges, de la petite-enfance aux séniors. Il y a plusieurs besoins, que ce soit au niveau loisirs, administratif ou bien encore de la santé. Certaines personnes souffrent de l'isolement également. Il est donc important de mener des actions afin de prévenir les problèmes de santé, de faire rencontrer les administrés afin de créer un lien social ou bien de les aider dans la rédaction de courrier par exemple.</p>	<p>Tous les bernois</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orienter les personnes vers les démarches et actions adaptées</li> <li>- Faciliter l'accès aux droits et démarches</li> <li>- Permettre aux administrés de connaître leurs droits et auprès de qui les demander</li> <li>- Développer la prévention sociale et sanitaire</li> <li>- Améliorer les conditions de vie</li> </ul>	<p>La commune et le CCAS mettent en place des opérations tout au long de l'année permettant une solidarité, la prévention ainsi que la lutte contre l'isolement telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Actions pour Octobre Rose ou Mois sans tabac » qui s'inscrit dans une volonté forte de relayer les actions nationales.</li> <li>- « Boîtes de Noël » en collaboration avec Emmaüs qui transmet les boîtes réceptionnées en mairie à des associations du secteur, en faveur des femmes isolées ou des familles en difficultés,</li> <li>- « Papot'âge », la sortie des aînés, la galotte des aînés et le colis des aînés qui permettent de lutter contre l'isolement en proposant des moments de convivialité entre personnes âgées,</li> <li>- « Bus PMI » deux fois par mois qui vient à la rencontre des femmes enceintes ou des jeunes mamans,</li> <li>- « Action avec l'IME » qui met sous pli des courriers du CCAS à destination de nos aînés,</li> <li>- « Opérations avec le GIPS pour les 12-17 ans » qui offre aux jeunes des après-midi parachute,</li> <li>- « Salon de l'action sociale et forum de l'emploi » qui permettra un lieu de prise de renseignements lors d'une journée conviviale,</li> <li>- « Conférences » pour l'ensemble de nos bernois.</li> <li>- « Conseil en écriture » 1 samedi par mois par un écrivain public.</li> <li>- « Rou'vers » : un chauffeur amène gratuitement les séniors ou les personnes à mobilité réduite aux rendez-vous médicaux.</li> <li>- « Concession de portage de repas » : les séniors ont la possibilité de se faire livrer les repas à domicile</li> </ul>
Référénts de l'action	Résultats attendus
<p>Elodie ALBENDIN – Elue à l'action sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les inégalités</li> <li>- Diminuer les recours et secours d'urgences</li> <li>- Rompre l'isolement</li> </ul>
Services mobilisés et partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Le service administratif, le CCAS et les aînés, la CAF, l'IME, le GIPS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants au forum</li> <li>- Nombre de participants aux différentes actions</li> <li>- Satisfaction des administrés</li> </ul>
Financements mobilisables	
<p>CAF – BUDGET CCAS – BUDGET COMMUNAL</p>	



**INSERTION-ACCES AUX DROITS**

**Action n° 8 DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC BRUYERES SUR OISE (FRANCE SERVICES)**

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
<p>Une partie de la population ne peut faire de démarches administratives seule. Ces difficultés sont liées à diverses problématiques : maîtrise insuffisante de la langue française, difficultés sévères à l'écrit (sans être nécessairement dans une situation d'illettrisme), démarches administratives de plus en plus informatisées (coût du matériel ou manque de connaissances informatiques) ...</p> <p>Les retards et négligences dans ces démarches peuvent entraîner une situation sociale encore plus précaire avec des ruptures de droits.</p> <p>Ces difficultés recouvrent les thématiques récurrentes suivantes : accès aux droits, rédaction de courriers, recherche de logements, contentieux et petits litiges.</p> <p>L'aide apportée à l'occasion d'une demande, souvent globale, n'est pas forcément assurée par les services sociaux de droit commun.</p>	<p>Public adulte habitant la commune de Bernes-sur-Oise</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès aux droits, aux institutions et aux services publics</li> <li>- Renforcer le lien social et la lutte contre l'isolement par la mobilisation des publics au travers d'une démarche d'animation globale</li> <li>- Proposer un accompagnement physique</li> <li>- Proposer une assistance technique</li> <li>- Développer une action de prévention et d'insertion transversale</li> </ul> <p>Assurer une présence de proximité et une meilleure réactivité</p>	<p>Aiguiller les bernois vers Bruyères-sur-Oise</p> <p>Quantifier le passage en Mairie de Bernes-sur-Oise et le passage à France Services</p>
<b>Référents de l'action</b>	<b>Echéances de réalisation</b>
<p>Patricia RAMBOUR – Responsable du pôle administratif et financier</p>	<p>2025</p>
<b>Services mobilisés et partenaires sollicités</b>	<b>Résultats attendus</b>
<p>Les agents d'accueil de Bernes-sur-Oise</p> <p>Les agents de France Services de Bruyères-sur-Oise</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des litiges et contentieux résolus</li> <li>- Des solutions durables proposées</li> <li>- Une fracture numérique réduite</li> </ul>
<b>Financements mobilisables</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les agents d'accueil de Bernes-sur-Oise</li> </ul> <p>Les agents de France Services de Bruyères-sur-Oise</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes reçues</li> <li>- Nombre de situations traitées</li> <li>- Satisfaction des usagers</li> </ul>

## PILOTAGE

## Action n° 9 PERENNISER ET RENFORCER LES MISSIONS DES CHARGES DE COOPERATION

Diagnostic Initial	Public cible
La Convention Territoriale Globale est renouvelée entre la commune et la CAF pour une période de 4 ans. Cette convention met en avant plusieurs actions sur différentes thématiques impliquant les différents services municipaux et acteurs locaux.	Les services et acteurs intervenant sur la mise en œuvre des actions CTG
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser, animer et coordonner les temps d'échanges</li> <li>- Veiller au suivi et bon déroulement des différentes actions en lien avec la convention</li> <li>- Assister, conseiller les élus et les différents acteurs tout au long de la convention</li> <li>- Contribuer à l'évaluation de la convention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunion de cadrage et échanges avec les différents référents d'action</li> <li>Echanges avec la référente CTG de la CAF</li> </ul>
Référents de l'action	Echéances de réalisation
Patricia RAMBOUR – Responsable du pôle administratif et financier Olivia MYSTILLE – Directrice du pôle éducation	2025
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus
Les référents des actions CTG Les responsables des services municipaux Les élus La CAF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination des actions menées sur les 4 ans de la convention</li> <li>- Actions menées sur le territoire en cohésion avec le diagnostic</li> </ul>
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions / temps d'échanges menés</li> <li>- Réalisation des actions</li> </ul>

## Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

La gouvernance est assurée conjointement par la Caf du Val d'Oise et la commune de Bernes Sur Oise conformément à l'article 6 de cette convention.

Deux instances sont créées :

### ➤ Le comité de pilotage stratégique

Il est composé

- Pour la commune :

- Monsieur le Maire
- Du Directeur Général des services,
- Du chargé de coopération CTG,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

- Pour la Caf :

- Madame la Directrice Générale ou son représentant
- Madame la Directrice adjointe chargée de l'action sociale ou son représentant
- Des personnes référentes pour la CTG,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Ses missions :

- Assure le suivi de la Ctg
- Décide du maintien ou de l'évolution des actions
- Valorise les réussites

Le comité de pilotage stratégique se réunit à la fin de la CTG ou plus fréquemment si nécessaire.

### ➤ Le comité technique opérationnel

Il est composé

- Pour la commune :

- Du Directeur Général des services ou adjoint,
- Du chargé de coopération Ctg,
- Des responsables de service : petite enfance, enfance-jeunesse, ...
- Des référents des fiches actions établies,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

- Pour la Caf

- Des personnes référentes pour la Ctg,

- Des référents des fiches actions établies,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Ses missions :

- Evalue les réalisations
- Partage un point d'étape sur l'avancée du plan d'actions
- Mobilise chaque acteur sur les mises en œuvre à venir
- Propose des solutions sur les freins repérés
- Identifie les points d'arbitrage à soumettre au comité de pilotage

Ce comité technique se réunit une à deux fois par an à l'initiative des référents Ctg CAF et la commune de Bernes Sur Oise.

➤ Le poste de chargé de coopération Ctg :

Afin d'accompagner les différents acteurs de la Ctg, la Caf et la commune de Berne Sur Oise s'associent pour formaliser le poste de chargé de coopération Ctg.

Les attentes de ce poste sont détaillées dans la convention d'objectif et de financement pilotage.

En tant que chef de projet, le chargé de coopération est le garant du maillage transversal opérationnel, de l'animation et de la mise en œuvre des actions retenues dans la Ctg.

## ANNEXE 5 – Evaluation

L'évaluation a pour finalités :

- D'apporter les informations nécessaires à la prise de décision et aux orientations à prendre
- D'informer les bénéficiaires, les acteurs et les décideurs de l'évolution des actions, des résultats atteints en adéquation avec les objectifs de départ
- De comprendre et tirer les enseignements des écarts éventuels constatés entre le projet et le bilan réalisé

La démarche d'évaluation sera composée de deux volets :

- Le suivi des résultats avec la réalisation du plan d'actions et l'évaluation des actions mises en place dans le cadre de la Ctg
  - o Chaque action prévoit des indicateurs d'évaluation
  - o L'évaluation des actions sera réalisée chaque année

- La mesure de la plus-value de la Ctg (impacts et effets) en fin de convention

Objectif : Améliorer la lisibilité de l'intervention de la Caf

- o La Caf est-elle mieux repérée dans ses rôles et ses missions par les familles et par les partenaires locaux ?
- o Les familles et les partenaires sollicitent-ils la Caf à bon escient ?

Objectif : Améliorer le partenariat local

- En quoi la Ctg a renforcé le partenariat ?

Objectif : Proposer des services adaptés aux besoins des habitants du territoire

- Des structures ou services existants ont-ils été optimisés ?
- Des structures ou services nouveaux ont-ils été créés ? De nouveaux habitants fréquentent-ils ces structures ou ces services ?

Les résultats seront présentés en comité de pilotage stratégique.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

**S?LOW**

ID : 095-219500584-20250327-2025\_19\_01-DE

**ANNEXE 6 – Décision du conseil municipal de la commune de Bernes sur Oise en date du 27 mars 2025**

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 095-219500584-20250327-2025\_19\_01-DE